



PRÉFET DE L'AUDE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux des captages « Les puits de la Matte » situé à Labastide en Val, et de la création des périmètres de protection réglementaires, instaurant les servitudes afférentes, pour l'utilisation, le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine au profit de la communauté **d'agglomération** « Carcassonne Agglomération », sera ouverte du 14 avril 2017 au 18 mai 2017 inclus, soit 35 jours consécutifs dans le département de l'Aude.

Le responsable du projet est le président de la communauté d'agglomération « Carcassonne Agglomération ». Toutes informations relatives au projet pourront être demandées auprès de M. Nicolas Sanmartin Responsable Eau et Milieux Aquatiques – 1, rue Pierre Germain – 11880 CARCASSONNE cedex 9 ☎04.68.10.56.69, courriel nicolas.sanmartin@carcassonne-agglo.fr.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Labastide en Val – 9, avenue de la Mairie 11220 LABASTIDE EN VAL - où toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur chargé de conduire cette enquête M. René ROLLAND fonctionnaire de police, retraité.

Le dossier relatif à cette opération ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Labastide en Val, à la disposition du public pendant 35 jours consécutifs, soit du 14 avril 2017 au 18 mai 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux afin que chacun puisse consigner ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur qui siègera en mairie de :

LABASTIDE EN VAL

Le 14 avril 2017 de 9H00 à 12H00

Le 02 mai 2017 de 14H00 à 17H00

Le 18 mai 2017 de 14H00 à 17H00

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée sur le site internet des services de l'État dans l'Aude <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Eaux et milieu aquatique > Captages destinés à l'alimentation en eau potable / périmètres de protection.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de l'Aude dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique auprès de l'Agence Régionale de Santé – Délégation Territoriale de l'Aude – Service Pôle Santé Publique et Environnementale – 14, rue du 4 septembre B.P. 48 -Carcassonne cedex - ☎04.68.11.55.11 .

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie de Labastide en Val, à la préfecture de l'Aude, au service de la

délégation départementale de l'Aude de l'Agence Régionale de Santé et sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude <http://www.aude.gouv.fr/>

Le préfet de l'Aude se prononcera à l'issue de la procédure sur l'utilité publique de la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection, les autorisations de prélèvement d'eau et d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine.

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur des collectivités et du territoire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Philippe RAGGINI